

AR PREFECTURE

017-251710687-20180628-DELIB102018-DE
Recu le 09/07/2018



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets



2017

Traitement des ordures ménagères et des déchets verts



Table des matières

La présentation du SIL.....	- 3 -
1. Historique.....	- 3 -
2. Le territoire.....	- 4 -
3. Les compétences.....	- 5 -
4. Les sites.....	- 6 -
Les indicateurs techniques.....	- 7 -
1. Le traitement des ordures ménagères et assimilés.....	- 7 -
Les tonnages traités.....	- 7 -
Les modes de traitement.....	- 7 -
2. Le traitement des déchets verts.....	- 9 -
Les tonnages traités.....	- 9 -
Les modes de traitement.....	- 9 -
3. Les actions de prévention et de réduction des déchets.....	- 10 -
Les indicateurs financiers.....	- 10 -
1. La délégation de service public pour la gestion de l'UIOM d'Echillais et le futur centre multifilières du Pôle des Jamelles.....	- 10 -
2. Les marchés de prestation de service.....	- 11 -
3. Les dépenses.....	- 13 -
Les dépenses de fonctionnement.....	- 13 -
Les dépenses d'investissement.....	- 14 -
4. Les recettes.....	- 17 -
Les recettes de fonctionnement.....	- 17 -
Les recettes d'investissement.....	- 18 -
Les chiffres clés.....	- 19 -
Les évènements marquants de l'année 2017.....	- 20 -
a. Réunions du comité et du bureau syndical.....	- 20 -
b. Principaux évènements importants de l'année 2017.....	- 20 -

1. Historique

Le Syndicat intercommunaire du littoral (SIL) a été créé en 2005. Il a pour mission de traiter et valoriser les ordures ménagères résiduelles et les déchets verts de près de 200 000 habitants, soit près du 1/3 de la population de Charente-Maritime.

Dès 2007, le SIL a entamé une réflexion sur sa politique de traitement des ordures ménagères. Cette réflexion a conduit le SIL à envisager une augmentation de la capacité de traitement de son site situé à Echillais. Cette augmentation de capacité est envisagée afin de satisfaire aux objectifs suivants :

- ✓ - Traiter l'intégralité des ordures ménagères du SIL et proposer aux EPCI membres un outil de traitement des déchets encombrants issus de la collecte en déchetteries ;
- ✓ - Valoriser 100 % de ces déchets ;
- ✓ - Diminuer les quantités enfouies ou incinérées en cohérence avec les objectifs du Grenelle de l'environnement ;
- ✓ - Optimiser, réutiliser, moderniser si possible les ouvrages existants : bâtiments, équipements ;
- ✓ - Renforcer et pérenniser le partenariat avec la base aérienne.

Courant d'année 2008 et début 2009, le SIL a défini les grands principes techniques encadrant la capacité de son installation de traitement. La filière retenue par délibération du 26 mars 2009 est celle d'un pré-traitement mécano biologique (PTMB) aérobique (compostage) couplé à une valorisation énergétique des sous-produits issus de l'équipement de PTMB.

L'année 2009 a également vu un rapprochement du SIL et de la Base aérienne 721 afin de définir les conditions techniques et économiques d'un partenariat renforcé. Sur la base des échanges qui se sont engagés, le SIL a décidé d'inclure au projet d'augmentation de capacité de traitement de son installation les éléments et objectifs suivants :

- ✓ - Augmentation de la puissance fournie à la base aérienne ;
- ✓ - Augmentation des quantités de chaleur vendues ;
- ✓ - Sécurisation de la fourniture de chaleur en cas d'indisponibilité de l'unité de traitement des déchets.

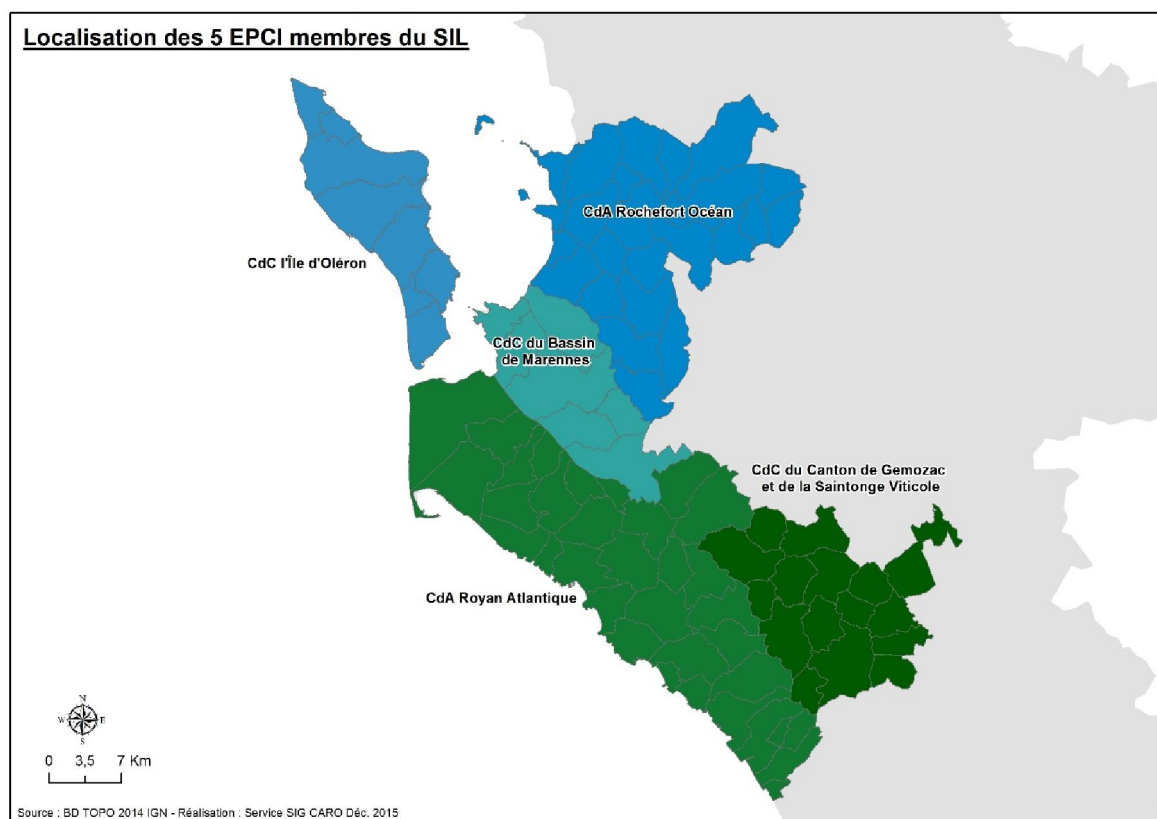
Depuis septembre 2011, date d'adhésion des Communautés de Communes d'Oléron et Marennes, l'Usine d'incinération de Saint-Pierre a été transférée au SIL. Cette installation a été arrêtée le 31 mars 2017 pour laisser place à la construction d'un centre de transfert afin de massifier les ordures ménagères avant transport et traitement vers le centre de valorisation du pôle des Jamelles à Echillais.

2. Le territoire

Le SIL est situé en Charente-Maritime. Il englobe les estuaires de la Gironde et de la Charente et regroupe cinq collectivités territoriales partenaires :

- la communauté d'agglomération Rochefort Océan
- la communauté d'agglomération de Royan Atlantique
- la communauté de communes de l'île-d'Oléron
- la communauté de communes du bassin de Marennes
- la communauté de communes de Gémozac et de la Saintonge Viticole qui a quitté le SIL le 30 juin 2017 pour adhérer à CYCLAD

Le SIL conserve le traitement des ordures ménagères résiduelles de la CDC de Gémozac et de la Saintonge Viticole au travers d'une convention d'Entente avec CYCLAD



Le SIL compte selon la population INSEE 2016, **196 593 habitants** avec une très forte augmentation en période estivale.

3. Les compétences

Conformément à l'article L 2224-13 du CGCT, le syndicat mixte exerce en lieu et place des établissements publics de coopération intercommunale membres, les compétences suivantes :

1. Le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés après tri sélectif dans le cadre des dispositions des articles L 541-1 et suivants du Code de l'Environnement,
2. L'étude de faisabilité et la réalisation d'un nouveau centre de traitement des déchets ménagers et assimilés,
3. La mise en décharge des déchets ultimes ainsi que les opérations de transport et de stockage qui s'y rapportent,
4. L'étude de faisabilité pour l'implantation d'un centre de tri, la construction et la gestion du centre de tri,
5. La gestion des unités de compostage des végétaux dans le cadre des dispositions des articles L 541-1 et suivants du Code de l'Environnement.
6. Toute étude relative aux modalités de traitement de déchets.

La mise en place et l'exploitation des déchèteries, l'organisation et la gestion des collectes des déchets ménagers et assimilés restent de la compétence des membres.

En vue d'une utilisation rationnelle de ses équipements, pour optimiser les objectifs portés par la loi sur les déchets et notamment réduire les nuisances sur l'environnement dues aux transports, le syndicat peut fournir, à titre accessoire, occasionnel et limité dans le temps, des prestations à des collectivités non membres en cas de défaillance momentanée de leurs installations.

Le Syndicat peut également, aux mêmes conditions, recourir aux services de collectivités non membres lors d'interruptions techniques annuelles programmées ou exceptionnelles.

Le Syndicat peut mettre en place ou s'associer à des actions de coopération avec les communes et les tiers dans tous les domaines intéressant les déchets.

Le Syndicat exerce ses compétences en régie ou peut les confier en tout ou partie à des tiers par la conclusion de contrats.

4. Les sites

En 2017, le SIL a la charge plusieurs installations qui lui permettent de traiter les déchets ménagers et les déchets verts du territoire :

- Une usine d'incinération avec valorisation énergétique, située à Échillais ;
- Une usine d'incinération située à Saint-Pierre-d'Oléron fermée le 31 mars 2017 ;
- Un centre de transfert situé à Saint-Pierre-d'Oléron en construction ;
- Un centre de transfert de déchets situé à Médis ;
- Une plateforme de compostage de déchets verts, situées à Échillais,
- Deux installations de broyage et de transfert de déchets verts, situées à Grézac, et Saint-Just Luzac.



5. Le traitement des ordures ménagères et assimilés

Les tonnages traités

En 2017, le SIL a traité 68 964 tonnes d'ordures ménagères résiduelles et 2 563 tonnes de déchets ménagers assimilés d'apporteurs tiers (services techniques, entreprises ...) soit un tonnage global traité de 71 527 tonnes

Ce tonnage a diminué de 1,2 % entre 2016 et 2017, grâce aux actions des collectivités adhérentes en faveur du tri et de la réduction des déchets et aux extensions des consignes de tri.

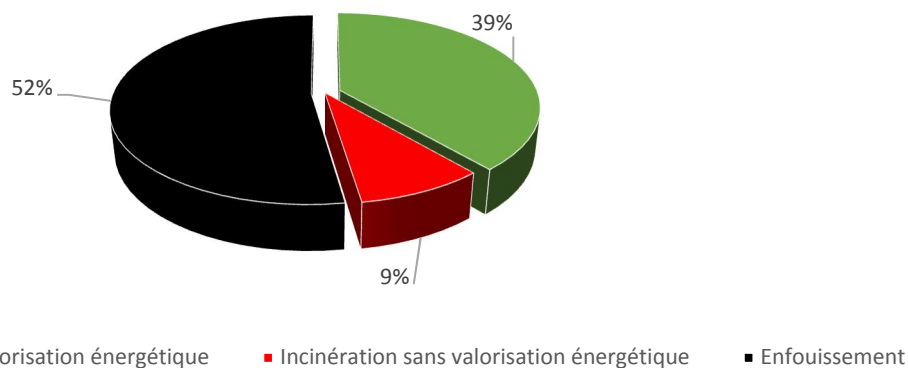
EPCI membres du SIL	2015	2016	2017	Evolution entre 2016 et 2017
Tonnes ordures ménagères + assimilées	73 606	72 408	71 527	-1,2%
CDA Royan Atlantique	30 207	29 385	29 965	2,0%
CDA Rochefort Océan	19 602	19 493	18 213	-6,6%
CDC Ile d' Oléron	15 096	15 684	14 912	-4,9%
CDC Marennes	2 861	2 858	2 908	1,7%
CDC Gémozac et Saintonge viticole	2 962	2 782	2 968	6,7%
Apporteurs tiers	2 877	2 206	2 563	16,2%

Les modes de traitement

L'ensemble des déchets ménagers ont été traités sur des installations classées pour la protection de l'environnement

Unités de traitement	Tonnages
UIOM Echillais	27 698
UIOM St Pierre d'Oléron + La Rochelle	6 302
Enfouissement	37 527

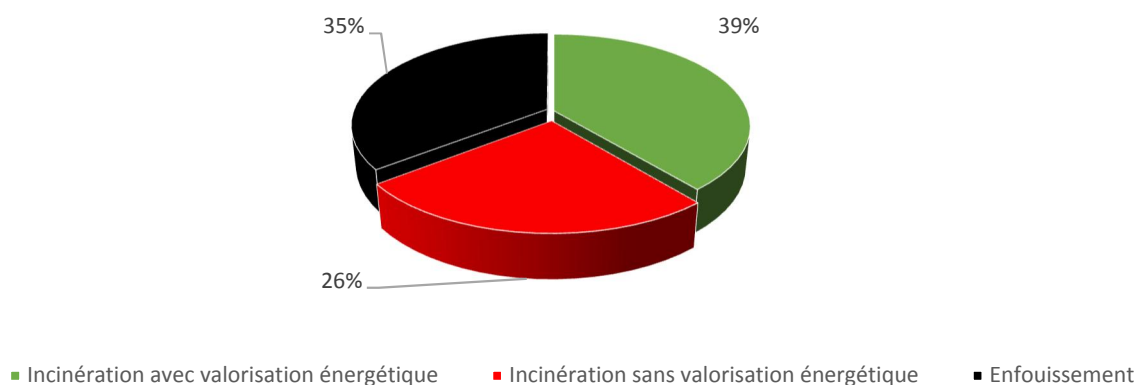
Répartition des modes de traitement des ordures ménagères et assimilés en 2017



En 2017, 9% des déchets traités ont été incinérés sans valorisation énergétiques sur l'UIOM de St Pierre d'Oléron et de La Rochelle, et 52% ont été enfouis en centre de stockage avec valorisation du biogaz.

Pour rappel la part de déchets ménagers et assimilés enfouis était moins importante en 2016 qu'en 2017.

Répartition des modes de traitement des ordures ménagères et assimilés en 2016



6. Le traitement des déchets verts**Les tonnages traités**

En 2017, le SIL a traité 45 412 tonnes de déchets verts des EPCI membres et 1 115 tonnes de déchets verts d'apporteurs tiers (services techniques, entreprises ...) soit un tonnage global traité de 45 527 tonnes.

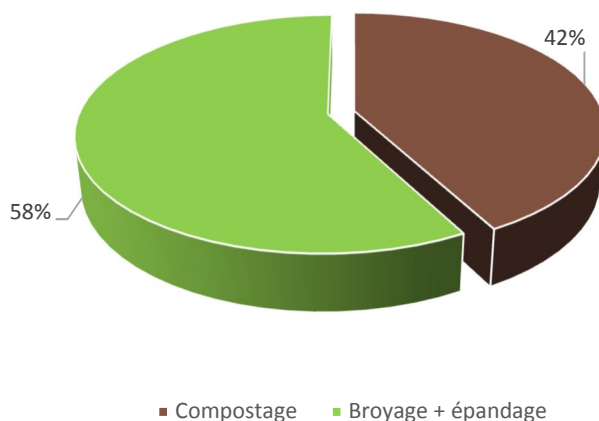
Même si les tonnages semblent être en augmentation, il faut toujours être prudent dans l'interprétation du traitement des déchets verts. En effet, ce sont des déchets qui fluctuent avec la météorologie. De plus le broyage des déchets verts sur le CDC de Gémozac et de la Saintonge Viticole ne concerne que la période du premier trimestre 2017.

EPCI membres du SIL	2016	2017	Evolution entre 2016 et 2017
Tonnes	44 919	45 412	1%
CDA Royan Atlantique	21 240	22 392	5%
CDA Rochefort Océan	6 610	6 714	2%
CDC Ile d' Oléron	11 956	11 727	-2%
CDC Marennes	3 807	3 767	-1%
CDC Gémozac et Saintonge viticole	1 307	812	-38%
Apporteurs tiers	730	1 115	53%

+1 115 tonnes de déchets vers d'apporteurs tiers qui sont arrivés sur la plateforme de compostage d'Echillais sous la responsabilité de SETRAD mais non pris en charge par le SIL.

Les modes de traitement

En 2017, les déchets verts ont été traités de deux façons soit en compostage sur des plateformes de compostage avec valorisation en agriculture, pépinières et maraîchage ou dans les espaces verts des collectivités, soit en broyage avec épandage chez des agriculteurs limitrophes aux plateformes de broyage.

Répartition des modes de traitement des
déchets verts 2017

7. Les actions de prévention et de réduction des déchets

Les actions en faveur de la prévention, de la réduction et du tri des déchets sont de la compétence des EPCI membres. Cependant, le SIL est un partenaire dans les actions mises en œuvre. De plus, il tient compte de ces actions pour adapter les outils de traitement pour une gestion vertueuse des déchets pris en charge sur le territoire.

Les indicateurs financiers

Le SIL pour exercer ses compétences et gérer les installations dont il a la charge passe par une délégation de service public et des marchés d'exploitation.

1. La délégation de service public pour la gestion de l'UIOM d'Echillais et le futur centre multifilières du Pôle des Janelles

La totalité des déchets de la CDA Rochefort Océan, ainsi qu'une partie de ceux des autres EPCI membres ont traités en 2017 sur l'UIOM d'Echillais. Le 1^{er} août 2015, le SIL a signé une convention de délégation de service public (DSP) avec la société SETRAD pour une durée de 12 ans, pour traiter à la fois des ordures ménagères du SIL mais également pour gérer la plateforme de compostage des déchets verts d'Echillais.

Pour 2017 le montant de la prestation OM de la DSP s'élevait à **3 891 295 € HT**

Pour 2017 le montant de la prestation DV de la DSP s'élevait à **200 243 € HT**

2. Les marchés de prestation de service

Marché pour l'exploitation du centre de transfert de Médis et pour le traitement des ordures ménagères de la CDA Royan Atlantique

La totalité des ordures ménagères collectées sur le territoire de la CDA Royan Atlantique passe sur le centre de transfert de Médis. Les déchets ont ensuite été acheminés sur différents sites de traitement :

l'UIOM d'Echillais pour 2 960 tonnes en 2017

le centre de stockage de déchets non dangereux à Clérac (17) pour 7 655 tonnes en 2017

le centre de stockage de déchets non dangereux à La Pouyade (33) pour 19 898 tonnes en 2017.

Le marché pour l'exploitation du centre de transfert de Médis, et le transport et traitement des ordures ménagères a débuté le 5 juin 2012 pour une période de 3 ans renouvelable ensuite 3 fois par période d'un an. Le marché a pris fin le 4 juin 2017. Il a été renouvelé par voie d'appel d'ouvert pour une durée de 3 ans jusqu'au 31 mai 2020 avec la société SUEZ.

Pour l'année 2017, le montant des prestations s'élevait à **1 265 989 €HT**

Marché pour l'exploitation de l'UIOM de St Pierre d'Oléron

Les ordures ménagères des CDC de l'île d'Oléron et de Marennes ont été traitées jusqu'au 31 mars 2017 sur l'UIOM de St Pierre d'Oléron via un marché transféré en 2011 par le CDC de l'île d'Oléron avec la société SECHE. Ce marché a fait l'objet en avril 2015 d'un marché complémentaire et s'est arrêté le 31 mai 2017 suite à l'arrêt définitif de l'usine d'incinération.

Le montant des prestations s'élevait pour l'année 2017 à **833 982 €HT**

Marché pour l'exploitation du centre de transfert provisoire de St Pierre d'Oléron et le transport des ordures ménagères de la CDC d'Oléron

Pour permettre le traitement des ordures ménagères collectées sur l'île d'Oléron et la déconstruction de l'ancienne usine d'incinération et la construction d'un centre de transfert, un marché a été conclu du 1^{er} juin 2017 au 31 mars 2018 (reconductible 4 fois 1 mois) avec la société NICOLLIN pour permettre via un bâtiment provisoire d'accueillir les déchets et de les transférer vers des sites de traitement.

Le montant des prestations s'élevait pour l'année 2017 à **363 395 €HT**

AR PREFECTURE

017-251710687-20180628-DELIB102018-DE
Reçu le 09/07/2018

Marché pour le transfert des ordures ménagères de la CDC de Gémozac

En 2017, les ordures ménagères de la CDC de Gémozac ont été traitées via un marché avec la société VEOLIA. Les ordures ménagères après leur collecte sont déposées sur un centre de transfert basé à Chermignac, pour ensuite être acheminées sur l'UIOM d'Echillais. A compter du 4 juillet, une entente a été passée avec CYCLAD qui assurent le transport des déchets.

Le montant des prestations s'élevait jusqu'au 31 mai 2017 à **109 544 €HT**

Marché pour l'exploitation de la plateforme de broyage de Grézac

Les déchets verts collectés sur le territoire de la CDA Royan Atlantique sont traités sur la plateforme de broyage de Grézac via un marché avec la société LOCA RECUPER qui a débuté le 1^{er} janvier 2014 pour une durée de 2 ans renouvelable deux fois par période d'un an, jusqu'au 31 décembre 2017.

Le montant de cette prestation s'élevait pour l'année 2017 à **392 748 €HT**

Prestation de broyage pour le traitement des déchets verts de la CDC de Gémozac

Les déchets verts collectés sur le territoire de la CDC de Gémozac sont traités sur une plateforme mise à disposition par la CDC elle-même. La prestation de broyage du fait des faibles volumes se fait sur demande devis auprès de différentes sociétés.

Le montant de cette prestation s'élevait pour le premier semestre 2017 à **6 011 €HT**

Marché à bon de commande pour le traitement des déchets verts de la CDC de Marennes

Les déchets verts collectés sur le territoire de la CDC de Marennes sont traités sur une plateforme mise à disposition par la CDC elle-même à St Just Luzac. La prestation du fait des faibles volumes se fait via un marché annuel à bon de commande avec la société SEDE.

Le montant de cette prestation s'élevait pour l'année 2017 à **65 550 €HT**

Cas particuliers des déchets verts pour la CDC de l'île d'Oléron

Les déchets verts de la CDC de l'île d'Oléron sont traités en régie par la CDC elle-même sur la plateforme de compostage de l'Ecopôle.

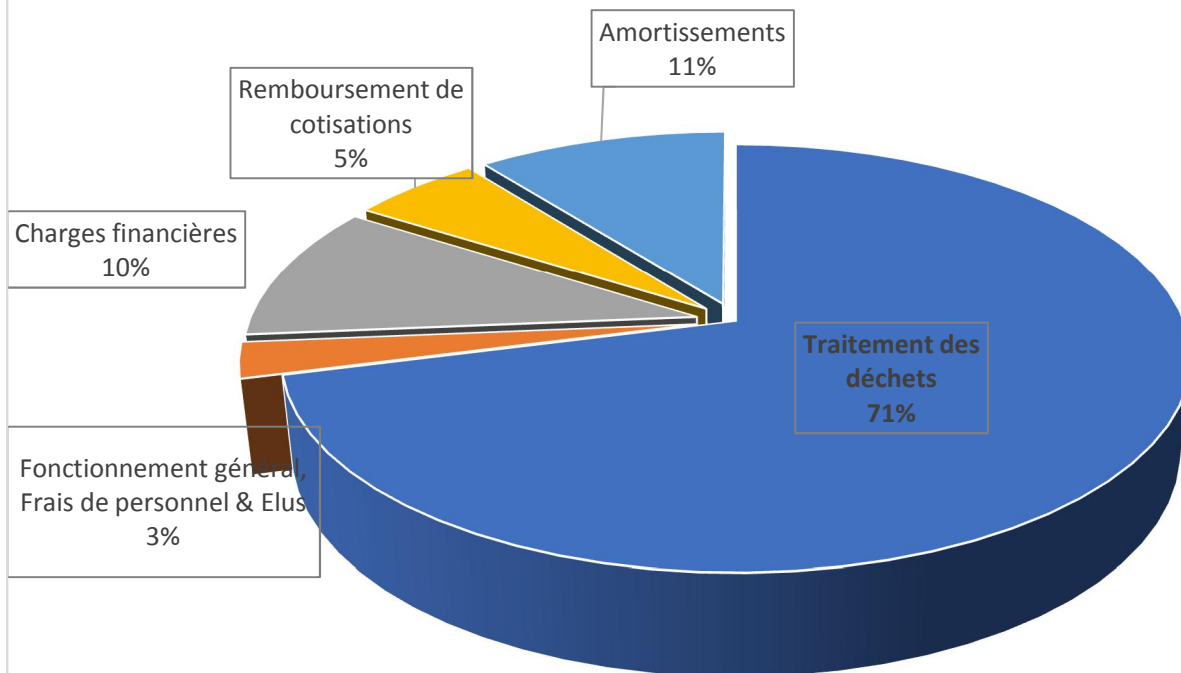
Le montant de cette prestation s'élevait pour l'année 2017 à **169 481 €HT**

3. Les dépenses**Les dépenses de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement du SIL concernent à la fois les charges de structures, les prestations de traitement des ordures ménagères et des déchets verts dans les conditions des marchés et délégations en cours, et également les charges liées à la construction du futur centre multifilières de traitement des déchets du pôle des Jamelles.



Charges générales		10 000 747,21 €
	Fonctionnement général	147 634,25 €
	Prestations de traitement des ordures ménagères	8 774 895,10 €
	Prestations de traitement des déchets verts	839 247,34 €
	UIOM d'Oléron - TGAP & Taxe d'exploitation d'installations classées & Taxes foncières	56 562,84 €
	UIOM d'Echillais - TGAP & Taxe d'exploitation d'installations classées & Taxes foncières	104 635,00 €
	Centre multi filières de traitement	77 772,68 €
Frais de personnels & Elus		223 786,15 €
	Personnel	148 453,79 €
	Elus	74 561,36 €
	Déplacements (Personnel & Elus)	771,00 €
Charges financières		1 429 533,29 €
Charges exceptionnelles		758 357,00 €
	Remboursement cotisations 2016	208 357,00 €
	Reversement subvention OLERON	449 741,00 €
	Reversement subvention MARENNES	100 259,00 €
Opérations d'ordre		1 468 449,90 €
	Amortissements	1 453 590,60 €
	Dédommagement OLERON	14 859,30 €
Total des dépenses de fonctionnement		13 880 873,55 €



Les dépenses d'investissement

La plus grosse partie des dépenses d'investissement a concerné les travaux du futur centre multifilières de traitement des déchets du pôle des Jamelles.



AR PREFECTURE

017-251710687-2018.0628-DEL IB102018-DE

Aménagement du centre de transfert de Médis.

En partenariat avec la CDA Royan Atlantique des aménagements réglementaires et sécuritaires ont été réalisés sur le centre de transfert de Médis pour un montant de :

179 693 € HT



Mise en place d'un centre de transfert provisoire à Saint Pierre d'Oléron

Au second trimestre 2017, les travaux d'aménagement du site du Bois d'Anga à St Pierre d'Oléron ont débuté. Le SIL et la CDC D'Oléron via un groupement de commande ont passé des marché pour :

La CDC d'Oléron :

- La construction d'un centre de transfert provisoire
- L'aménagement de la déchèterie existante,
- La démolition de l'usine d'incinération
- La construction d'un hangar de stockage pour les collectes sélectives

Pour le SIL

- La construction d'un centre de transfert pour les ordures ménagères,



Bâtiment provisoire

Montant de l'opération pour le SIL :

1 000 000 € HT



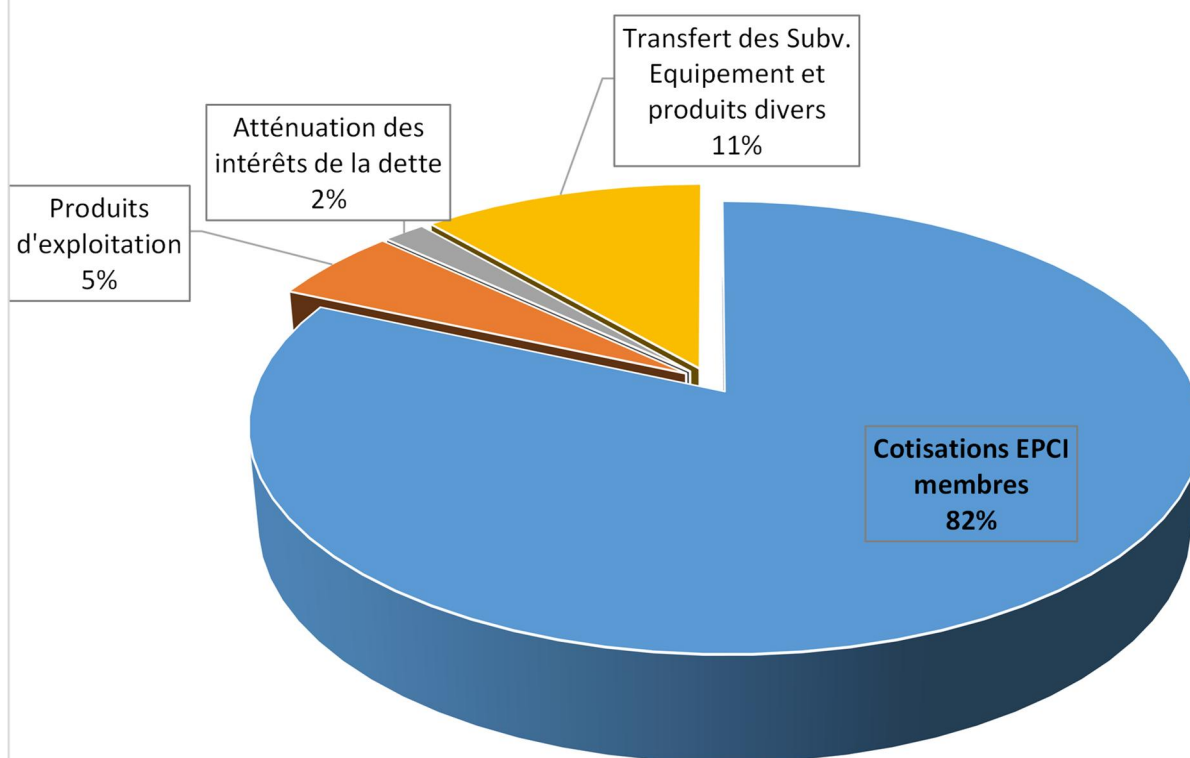
Dépenses d'équipement		27 659 613 €
Charges générales		4 008 €
	Matériel informatique SIL	1 544 €
	Matériel informatique CT MEDIS	404 €
	Matériel informatique CT OLERON	79 €
	Mobilier CME	83 €
	Refonte du site internet	1 898 €
Centre multifilières d'Echillais		27 655 606 €
	Assistance maîtrise d'oeuvre	141 264 €
	Etudes	190 429 €
	Travaux de construction	8 819 879 €
	Equipements industriels	18 413 963 €
	Avances versées	90 070 €
Remboursement de la dette en capital :		1 388 024 €
	UIOM Echillais / mise aux normes	471 125 €
	UIOM Echillais / équipements	16 322 €
	Centre multifilières d'Echillais	900 577 €
Opérations d'ordre:		1 184 202 €
	Reprise subvention Eqpt Région	3 800 €
	Reprise subvention Eqpt Département	1 133 550 €
	Reprise sur amortissement	46 852 €
Total des DEPENSES investissement		30 231 840 €

4. Les recettes**Les recettes de fonctionnement**

82% des recettes de fonctionnement du SIL proviennent des cotisations des EPCI en fonction des tonnages traités et des marchés auxquels elles sont rattachées.

Cotisations EPCI membres		11 441 315,52 €
Produits d'exploitation		741 989,61 €
	Facturation apports extérieurs déchets ménagers	126 096,13 €
	Facturation apports extérieurs déchets verts	5 823,92 €
	Vente de chaleur BA 721	589 470,06 €
	Vente ferraille UIOM Echillais	20 599,50 €
Atténuation des intérêts de la dette		239 410,00 €
	Subvention départementale UIOM Echillais	129 410,00 €
	Subvention départementale UIOM Oléron	110 000,00 €
Autres produits de gestion & produits exceptionnels		1 585 745,76 €
	Solde subventions départementales	400 670,31 €
	Opérations d'ordre (transfert des Subv. Equipement)	1 184 202,45 €
	Atténuation de charges	873,00 €
Total des recettes de fonctionnement		14 008 460,89 €

Répartition des recettes de fonctionnement 2017

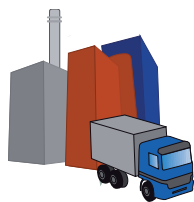


Les recettes d'investissement

Plus de 93% des recettes d'investissements proviennent des emprunts contractés pour le financement de la construction du futur centre multifilières de traitement des déchets du pôle des Jamelles et les aménagements des sites de transfert.

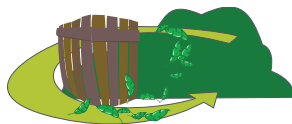
Emprunts souscrits en 2017	14 391 650 €
Emprunts antérieurs reportés	17 288 062 €
Subvention d'investissement	0 €
Amortissement des immobilisations	1 453 591 €
UIOM Echillais	817 390 €
CT Médis	33 €
Etudes nouveau centre multifilières (CME)	106 568 €
Apurement de l'actif (CME)	529 420 €
PDV Grézac (CARA)	180 €
Avances imputées aux travaux	657 €
Intégration des frais d'études	853 157 €
Total des RECETTES investissement	33 987 117 €

Les chiffres clés



Quantité d'ordures ménagères traitées 350,80(*) kg/hab/an

Coût de traitement des ordures ménagères
59 €/hab/an
162 €/tonne



Quantité de déchets verts traités 231 kg/hab/an

Coût de traitement des déchets verts
4,60 €/hab/an
20 €/tonne

(*) ce chiffre élevé prend en compte le poids des déchets produits pendant la saison touristique (25%)

Les événements marquants de l'année 2017

a. Réunions du comité et du bureau syndical

Au cours de l'année 2017, le comité syndical s'est réuni 7 fois :

- 12 février 2017
- 30 mars 2017
- 10 avril 2017
- 23 mai 2017
- 4 juillet 2017
- 11 décembre 2017
- 19 décembre 2017

Le bureau syndical s'est lui aussi réuni 7 fois :

- 7 février 2017
- 29 mars 2017
- 20 avril 2017
- 26 juin 2017
- 5 septembre 2017
- 25 octobre 2017
- 7 décembre 2017

Réunion de la Commission consultative des services publics locaux : 3 juillet 2017

Réunion de la Commission de Délégation de Service Public : 23 mai 2017

b. Principaux événements importants de l'année 2017

Travaux

- Aménagement des sites de transfert de Médis et St Pierre d'Oléron
- Constat d'achèvement des travaux du Centre Multifilières de valorisation des déchets du Pôle des Jamelles le 15 octobre 2017

Etude

- Lancement d'une étude territoriale sur la future organisation du tri des déchets recyclables en Charente-Maritime avec toutes les EPCI du département.

AR PREFECTURE

017-251710687-20180628-DELIB102018-DE
Reçu le 09/07/2018

Administratif et Juridique

- 23.03.2017 : Annulation par le TA de Poitiers de l'arrêté préfectoral d'exploitation pour le Centre Multifilières de valorisation des déchets du Pôle des Jamelles, confirmé par la CAA de Bordeaux le 12.12.2017
- 12.05.2017 : Dépôt en Préfecture d'une nouvelle demande d'Autorisation d'exploiter du Centre Multifilières de valorisation des déchets du Pôle des Jamelles.
- Création de l'Entente CYCLAD/SIL le 4 juillet 2017